

# Conférence générale

**GC(68)/25**  
18 septembre 2024

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session ordinaire

Point 26 de l'ordre du jour  
(GC(68)/21)

# Examen des pouvoirs des délégués

## Texte de la communication datée du 18 septembre 2024 reçue du Représentant permanent d'Israël auprès de l'AIEA

La délégation israélienne à la 68<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA s'élève contre les efforts incessants de plusieurs délégations d'États arabes de traiter de questions politiques par le biais de la Commission de vérification des pouvoirs, comme il ressort du document GC(68)/24.

Comme il ressort clairement du chapitre IV du Règlement intérieur de la Conférence générale, la procédure d'examen des pouvoirs a pour seul objet de vérifier que les pouvoirs des délégués ont été établis dans les formes requises et présentés dans les délais voulus.

Cette procédure n'est en aucun cas de nature politique ; elle n'est pas non plus censée servir à promouvoir des intérêts politiques. La teneur du document susmentionné outrepassé donc le domaine de compétence de la Commission de vérification des pouvoirs et est sans rapport avec l'objet et les tâches de l'AIEA et de cette importante session de la Conférence générale.

La délégation israélienne demande que le présent document soit inclus dans le rapport de la 68<sup>e</sup> session de la Conférence générale et soit traité comme un document officiel de cette dernière.

[Sceau]

**Représentant permanent d'Israël auprès de l'AIEA  
et de la Commission préparatoire de l'OTICE**

À l'attention du Président de la Commission de vérification des pouvoirs  
de la 68<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'AIEA